APPEL INTERSYNDICAL INSERTION PROBATION



SPIP de l'AUDE mobilisé!

Suite à l'appel intersyndical, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de l'AUDE se sont réunis le 7 mars 2016 en Assemblée Générale et ont décidé de se mobiliser.

Nos griefs sont nombreux:

- aussi bien à l'encontre des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, surcharge des mesures à suivre et des tâches, accumulation des priorités, baisse des moyens de fonctionnement matériels et humains, etc.
- qu'envers le peu de considération dont fait preuve le ministère de la Justice et la DAP à notre égard. Comment interpréter autrement que par du mépris, l'exclusion des personnels d'insertion et de probation des mesures indemnitaires exceptionnelles décidées en décembre 2015 par la DAP.

L'administration a fait passer cela sous le couvert du plan de lutte contre le terrorisme. Au fait, pour quelle cohérence? Pour quelle efficacité ?

Mais oui, c'est vrai que les personnels des SPIP, aussi bien en MO, qu'en MF, ne sont pas confrontés à ce phénomène. De qui se moque-t-on ? De nous, les travailleurs des SPIP!

Tout cela est vecteur de souffrance au travail. Le Plan de lutte ministériel contre les Risques Psychosociaux (RPS) n'était donc qu'un miroir aux alouettes!

Dans ce contexte déplorable, nous exigeons:

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP, dans un calendrier établi et à échéance raisonnable.
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire: augmentation dans les mêmes proportions que pour les autres filières des deux régimes IFPIP et PSS pour les CPIP, IFO et PSS pour les DPIP, l'exclusion des corps particuliers de la filière d'insertion et de probation du RIFSEEP.
- **9** L'égalité de traitement des ASS ayant intégré ou qui viendraient à intégrer le corps des CPIP.
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- **9** Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.
- La publication d'organigramme de service SPIP.

Lors du CTS du SPIP de l'AUDE, du 8 mars 2016, ces revendications ont été relayées officiellement à notre hiérarchie.

<u>Les personnels du SPIP de l'AUDE présents à l'assemblée générale ont décidé, à compter du 11 mars 2015:</u>

- La lecture d'une déclaration liminaire avant chaque réunion
- Refus des stagiaires hors ENAP.
- Information de notre mouvement aux différentes autorités, aux élus et aux médias

Nous resterons mobilisés jusqu'à une juste reconnaissance du travail de l'ensemble des personnels SPIP.